Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260401-delib3-2026-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

DEPARTEMENT du VAR
Arrondissement de Toulon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de La Cadière d'Azur

séance du 29 MARS 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 *Nombre de membres présents: 28* *Nombre de votants : 29* *Date de la convocation :* 25 Mars 2026	L'AN DEUX MILLE VINGT SIX Le Dimanche 29 Mars à 10H, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel, en session ordinaire du mois de MARS sous la présidence de Monsieur Robert DELEDDA. Quorum atteint

PRESENTS :

M. DELEDDA Robert., Mme LOISEAU Sophie, M. FOUASSIER Patrick, Mme MATTON-VERCELLINO Annick, M. FERRAND Karim, Mme COFFINET Florence, M. BOUDOT David, Mme GAUDISSARD Delphine, Mme ALI SAID Djihane, Mme AUTIN Stessye, M. DE FILIQUIER Clément, Mme DUTTO Jacqueline, Mme DRAPIER Nathalie, M. ESTRAYER Raymond, M. GOTSIRIDZE Levan, Mme KRAFFT Martine, M. MICHAUT Hervé, M. MOUTTE Michel, M. PARDELLI Steven, M. PORQUET Christian, Mme VAN -CLEEMPUT Julie, Mme VIALA Adeline, M. BENOIT Marc, Mme BONIFAY Corinne, M. MARTINEZ Sébastien, Mme PARIS Francine, M. PORTE Louis, Mme SERGENT Christine.

Procurations : *(en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales)*
DUPRAZ Pascal à GOTSIRIDZE Levan
Absent excusé, non représenté : Néant
Absent non excusé, non représenté : Néant

Est nommée secrétaire de séance : GOTSIRIDZE Levan

La séance a été ouverte à 10 h 00

DELIBERATION N° 3 -2026
ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment aux articles L2122-1 à L 2122-17 ;

Vu la loi n°2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives,

Vu la délibération fixant le nombre d'Adjoints au Maire à huit ;

Monsieur le Maire précise que l'élection des Adjoints au Maire, dans les communes de plus de 3 500 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel, avec une obligation de parité sur ces listes.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260401-delib3-2026-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

En revanche, si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. (Article L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après appel de candidature, une seule liste de candidats est présentée :

- LOISEAU Sophie
- FOUASSIER Patrick
- MATTON-VERCELLINO Annick
- FERRAND Karim
- COFFINET Florence
- BOUDOT David
- GAUDISSARD Delphine
- DUPRAZ Pascal

Il est procédé ensuite au vote au scrutin secret conformément à l'article L2122-4 du code général des collectivités territoriales.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 6
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

- LOISEAU Sophie — 23 voix (vingt trois voix)
- FOUASSIER Patrick — 23 voix (vingt trois voix)
- MATTON-VERCELLINO Annick — 23 voix (vingt trois voix)
- FERRAND Karim — 23 voix (vingt trois voix)
- COFFINET Florence — 23 voix (vingt trois voix)
- BOUDOT David — 23 voix (vingt trois voix)
- GAUDISSARD Delphine — 23 voix (vingt trois voix)
- DUPRAZ Pascal — 23 voix (vingt trois voix)

SEDI 30700 UZES (1102) - Ref. 309355

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260401-delib3-2026-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

La liste DELEDDA ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

○ LOISEAU Sophie	1ère Adjointe
○ FOUASSIER Patrick	2ème Adjoint
○ MATTON-VERCELLINO Annick	3ème Adjointe
○ FERRAND Karim	4ème Adjoint
○ COFFINET Florence	5ème Adjointe
○ BOUDOT David	6ème Adjoint
○ GAUDISSARD Delphine	7ème Adjointe
○ DUPRAZ Pascal	8ème Adjoint

Les intéressés ont déclaré accepter ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

LE MAIRE
R. DELEDDA

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR
83 (Var)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355